

Agriculture à énergies positives : l'Occitanie adopte sa nouvelle feuille de route régionale



Agriculture à énergies positives : l'Occitanie adopte sa nouvelle feuille de route régionale

Au cours de l'Assemblée plénière ce jeudi 14 décembre à Montpellier, sous la présidence de Carole Delga, **les élus régionaux ont adopté une nouvelle feuille de route « Agriculture et énergies renouvelables ».**

Cette feuille de route a pour objectif de diviser par deux les consommations d'énergies et de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles.

Elle a notamment vocation de lancer dès 2024 une « coopérative des solutions » qui mobilisera l'ensemble des acteurs du développement des EnR en milieu agricole pour proposer des solutions et des actions.

« Avec notre Pacte Vert en 2020, nous encourageons la transition agroécologique des exploitations agricoles. Nous souhaitons aller encore plus loin avec la mise en place de cette feuille de route qui contribuera à un nouveau modèle agricole productif, écologiquement responsable et de souveraineté alimentaire. La Région Occitanie accompagne une transition énergétique au service de la transition agricole, bâtie avec les territoires et le monde agricole. » a déclaré la présidente Carole Delga.

La Région Occitanie propose aujourd'hui une nouvelle feuille de route pour une « agriculture à énergies positives » qui vise les activités agricoles qui intègrent la production alimentaire, les besoins énergétiques dans leurs pratiques et la production d'énergies renouvelables.

« L'Agriculture à énergies positives » : une feuille de route régionale avec une position claire et cadrée

Dans cette feuille de route, la Région Occitanie pose un cadre rigoureux sur le développement des énergies renouvelables dans l'agriculture.

La Région refuse que la transition énergétique se fasse au détriment de l'essence même de l'activité nourricière que représente le métier d'agriculteur. Aussi, la Région Occitanie s'oppose fermement au développement de fermes énergétiques avec abandon de l'activité agricole et rejette l'idée qu'un agriculteur puisse abandonner ses terres ou son activité pour produire de l'énergie. Elle s'oppose en ce sens au dénigrement des agriculteurs et aux projets qui se font sans participation des agriculteurs. Elle exige que la production d'énergie renouvelable et ses installations disposent de retombées positives pour le territoire et les parcelles agricole.

La Région s'oppose fermement au développement des énergies renouvelables dans les exploitations si c'est au profit de tiers. Aussi, elle repousse la possibilité d'une fuite de la valeur ajoutée du potentiel énergétique des exploitations au profit d'acteurs industriels. Elle exclue la dépendance énergétique des exploitations. Elle se positionne contre la prédation des terres agricoles par les énergéticiens et la mise en place d'installations irréversibles ou qui remplacent une production agricole ou alimentaire.

Enfin, la Région rejette avec conviction les projets pouvant dégrader la biodiversité et les paysages.

Au-delà d'un cadre ferme, la Région Occitanie prend plusieurs engagements dans cette feuille de route :

> Poursuivre et renforcer les accompagnements déjà mis en oeuvre par l'AREC Occitanie (Agence régionale énergie climat) au service du monde agricole et des territoires et les actions entreprises par la Région depuis le Pacte Vert ;

> Conduire un travail prospectif sur l'accompagnement des transformations dans le monde agricole avec l'AREC et l'Observatoire Régional Climat Energie (ORCEO) ;

> Mettre en place « une coopérative des solutions » en concertation avec l'ensemble des acteurs sur la question du développement des énergies renouvelables en milieu agricole. Cette coopération a pour vocation de définir des outils pour les projets vertueux qui concilient agriculture durable et production d'énergie renouvelable.

- > 1er secteur employeur de la Région sur le volet Agriculture et Agroalimentaire
- > 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les secteurs agricole et agroalimentaire
- > Plus de 160 000 personnes actives dans le secteur agricole et agroalimentaire
- > 1ère région viticole de France en surface et production
- > 2ème région agricole en termes de superficie
- > 1ère région française en nombre de surfaces et de producteurs en bio et la 2e région européenne